

Affaires de "La Bretagne", "La Dépêche de Brest"...

FOUÉRE Jean Adolphe, dit "Yann"

- 26 juillet 1910 : naissance à Aignan (Gers). Fils de FOUÉRE Jean, né à Évran (Côtes-du-Nord), receveur de l'enregistrement et des domaines et LIÉGARD Marie, née à Callac (Côtes-du-Nord), sans profession, fille de pharmaciens.
- 19 décembre 1939 : mariage à Paris avec MAUGER Madeleine, cinq enfants.

Docteur en droit, licencié en lettres, diplômé de l'École des Sciences politiques, a exercé les fonctions de rédacteur au Ministère de l'Intérieur...

« Breton de la tête aux pieds », depuis longtemps, il s'intéressait aux questions bretonnes, et, à ce titre, considéré comme un des leaders du Parti National Breton (P.N.B), avait participé à la vie de la "Fédération bretonne", à la fondation du cercle des étudiants bretons de Paris, à la création de "Ker-Vreiz", maison de la Bretagne à Paris, à l'Union régionaliste bretonne, connu aussi pour son action pour l'enseignement du breton à l'école « Ar Brezoneg er Skol »...

Durant la guerre

Octobre à novembre 1940 : nommé sous-préfet intérimaire à Morlaix.

21 mars 1941 : lancement du n° 1 du nouveau quotidien du soir "La Bretagne", publié par la "Société d'Édition Bretonne", dont FOUÉRE en devient le directeur politique.

Imprimerie dans les locaux de "Ouest-Éclair" à Rennes, puis avec "La Dépêche de Brest & de l'Ouest", place Wilson à Brest, évacuée à Rennes puis Morlaix suite aux bombardements alliés.

Ce, avec l'appui politique et financier des Allemands, du gouvernement de Vichy, les dirigeants de l'autonomisme, dont DEBEAUVAIS François, les divers censeurs locaux et régionaux, dont SCHOTT Guenther, chef de la propagande à Angers...

Tout nouveau journal publié pendant l'Occupation devait, avant de paraître, obtenir l'autorisation des services de la Propagandastaffel, chargée de la propagande et du contrôle de la presse et de l'édition françaises.

Créé dans le dessein plus ou moins avoué, de soutenir en France, les vues de l'ennemi, la tendance de la "Bretagne" était plus régionaliste que séparatiste. Les Allemands souhaitait ainsi toucher des sphères que n'atteignaient pas la propagande trop choquante de l'hebdomadaire "L'Heure Bretonne".

Les deux quotidiens publièrent, sur un ton le plus souvent très vif et parfois même virulent, des articles signés, soit par FOUÉRE, soit par des collaborateurs dont il était entouré, prônant le rapprochement avec l'Allemagne, le racisme, les doctrines totalitaires et bien souvent injurieux pour la France et les Alliés.

20 décembre 1941 : FOUÉRE quitte son poste de trésorier-payeur général à Quimper pour Orléans.

27 février 1942 : le Conseil d'administration de la "Dépêche de Brest", dont le maire à Brest LE GORGEU Victor, hostile à Vichy, est révoqué de ses fonctions, reçoit l'ordre des Allemands de démissionner.

Chacun des membres doivent rendre leurs actions et celles de leurs familles à GUILLEMOT Jacques, industriel à Quimper et FOUÉRE Jean, père et à son fils Yann, qui devient directeur politique et RAOULT André rédacteur en chef.

Ils jouissaient à tel point de la confiance des Allemands qu'ils leur avaient laissé la censure de ses deux journaux à la rédaction commune, en remplacement du censeur allemand SCHMIDT.

Les articles du journal auront, comme par le passé, le même caractère de propagande allemande, avec en plus une note politique de régionalisme breton.

10 août 1944 : FOUÉRE définit comme le journaliste breton le plus collaborateur, arrêté puis libéré un an après.

Après la guerre

29 mars 1946 : s'étant réfugié au Pays de Galles sous un nom usurpé, occupe un poste de lecteur à l'université de Swansea.

Condamné par contumace à la peine de travaux forcés à perpétuité par la Cour de Justice de Rennes, dissolution de la "Société d'Édition Bretonne" et à la confiscation totale de ses biens au profit de l'État, et à la dégradation nationale à vie pour intelligence avec l'ennemi.

Rejoint l'Irlande dans le Connemara, où il reprendra une entreprise de viviers de homards et de langoustes qu'il exporte vers le continent.

1955 : à son retour en France, fait appel de sa condamnation et est acquitté par le Tribunal militaire de Paris.

Prétendant que « La "Dépêche" fut plus pro-allemande sous LE GORGEU qu'elle ne le fut sous FOUÉRE.

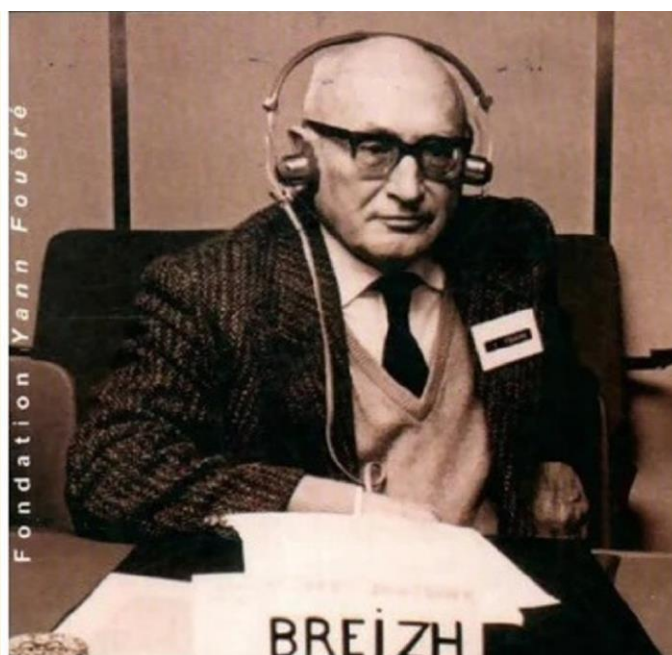
C'est dans les bureaux de "La Bretagne" qu'étaient rédigés les numéros du journal "La Résistance" et FOUÉRE (**membre du mouvement "Résistance"**) s'entremet pour venir en aide à des personnes recherchées par les Allemands... »

N'a pas fourni de renseignements à la police mais bien à la censure allemande bureaux de la Propagandastaffel au 1, quai Lamennais à Rennes...

20 octobre 2011 : décès à 101 ans à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Sources :

- Archives départementales d'Ille-et-Vilaine sur l'affaire de la "Dépêche de Brest" et de "La Bretagne", 1310 W 18/1-112 (132 documents).
- Archives SHD Vincennes 28 P2/ 177-830, rapport transmis aux services de la France Libre à Londres - mars 1944 (1 document).
- "Archives secrètes de la Bretagne (1940-1944)", Fréville Henri. Publié en 1985, puis en 2004, par les Éditions Ouest-France.
- "La presse bretonne dans la tourmente", Fréville Henri, Plon, 1979.
- "Yann Fouéré, des mots pour l'avenir de la Bretagne", Fondation Yann Fouéré - 2008..

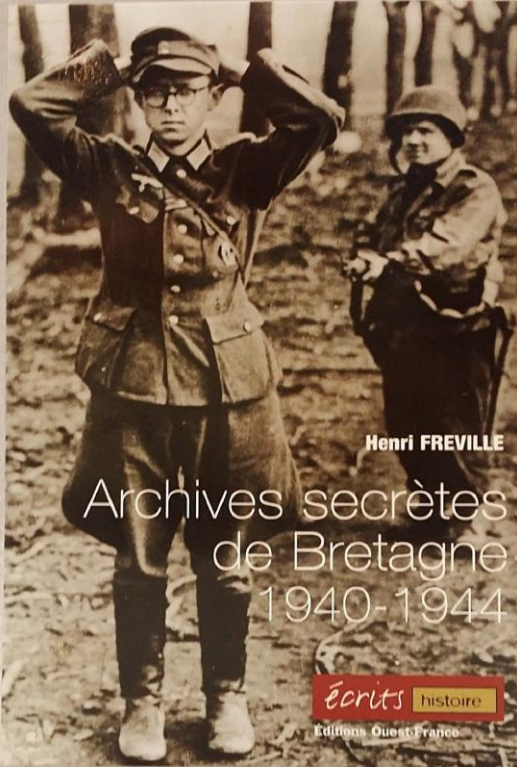


FOUÉRE Yann alors âgé de 31 ans, "La Bretagne", n° 45, 13 mai 1941. Agé de 73 ans le 9 décembre 1983 au Parlement Européen à Bruxelles à l'occasion d'une réunion de l'Alliance Libre Européenne

Henri
FRÉVILLE

Archives secrètes de Bretagne

944.51
FRE



Henri FRÉVILLE

Archives secrètes de Bretagne 1940-1944

écrits histoire

Éditions Ouest-France



Censeur SCHMIDT fait prisonnier le 23-11-1945 près de Govenich (Allemagne). (B.I.P.P.A.)

Capture d'un officier allemand ayant joué un rôle important comme censeur des journaux *La Bretagne* et *La Dépêche de Brest*, en 1942.

Le 23 février 1945, était fait prisonnier près de Govenich (Allemagne) par les hommes de la 102^e division d'infanterie américaine appartenant à la 1^{re} armée américaine, le lieutenant nazi Schmidt, célèbre par les rapports officieux qu'il entretenait avec le directeur des deux journaux susnommés, Yann Fouere. Celui-ci avait obtenu des autorités allemandes le déplacement du censeur qui est l'occasion de s'en expliquer près des services de renseignements alliés.

Photographie du lieutenant Schmidt (B.I.P.P.A., O.W.1)

2N
/F12
HD

830

X.C.G./4. 30.124
R6 et C.E.

Information: Mars.44
Réception: 4-5-44
Diffusion: 26-5-44

16

COLLABORATEURS - BRETAGNE

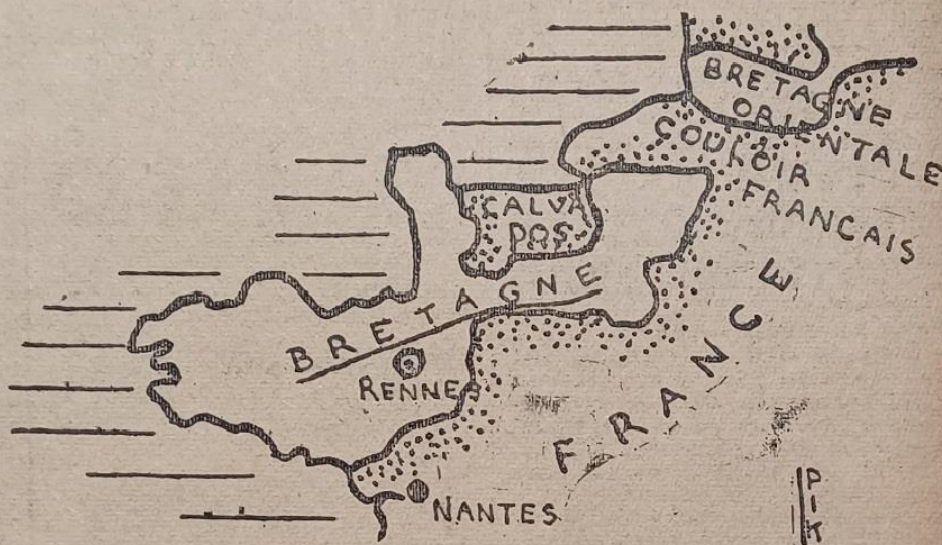
C.E. 830 JOURNAL: LA BRETAGNE
AFFAIRE: FOUERE.
Ses origines: M. Le GORGEN, maire de BREST hostile à VICHY, fut révoqué de ses fonctions.
On l'obligea à remettre aux Allemands sa part d'actions (30) dans la Société "Dépêche de Brest".
FOUERE ayant eu vent de l'affaire va trouver les Allemands avec lesquels il était auparavant en relations pour "LA BRETAGNE" et leur demande, pour entrer dans la Conseil d'Administration de la BRETAGNE les actions de Le GORGEN, ce qui eut lieu.
D'où:
Société d'édition comme une "Dépêche" et "Bretagne" mais chaque journal a son conseil d'Administration.
M. COUDOURIER, directeur, représentant les anciens actionnaires que les Allemands n'ont pas obligé à céder leurs actions. Obligé de composer avec FOUERE.
L'officier Allemand le plus compromis dans cette affaire est un nommé SCHOT, ayant trompé dans beaucoup d'autres du même genre à PARIS, ANGERS et REIMS.
FOUERE est en ce moment le journaliste Breton le plus collaborateur.

RETOUR DE SOUD. NM à R4 pour R6

Le président Laval a reçu les préfets bretons

Paris, 16. — Le président Laval, chef du gouvernement, a reçu aujourd'hui les préfets d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Manche, de l'Eure, de l'Orne, de la Sambre et de la Haute-Somme.

LA NOUVELLE BRETAGNE



La « Dépêche de Brest » du 17 décembre a publié la dépêche suivante :

« LE PRÉSIDENT LAVAL
A REÇU LES PRÉFETS BRETONS

« Paris, 16. — Le président Laval, chef du gouvernement, a reçu aujourd'hui les préfets d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Manche, de l'Eure, de l'Orne, de la Sambre et de la Haute-Somme. »

*

**

On croit savoir qu'il aurait été question d'accorder satisfaction aux

revendications bretonnes. On aurait procédé à un remaniement de la carte de Bretagne. L'amputation de la Loire-Inférieure serait compensée par l'attribution d'une partie de la Normandie, ainsi que des territoires de la Sambre et de la Haute-Somme. Ceux-ci constituant la Bretagne Orientale, seraient cependant séparés du reste de la Bretagne par un couloir français en vue d'assurer à la France un débouché sur la Manche. La question du rattachement du Calvados à la Bretagne ou à la France serait réglée par un plébiscite. Voir carte. (Sous toutes réserves.)

Les grandes invasions...

La restauration des Provinces est, comme on le sait, à l'ordre du jour. Voici comment on la comprend dans le département du Finistère :

Le préfet officiel : M. George est **Franc-Comtois**

Le préfet officieux est **Moco**

Le sous-préfet de Brest : **Guillon est Lorrain**

né à THAON (Vosges)

Le sous-préfet de Châteaulin : **Hollard est Lyonnais**

né à LYON.

Le sous-préfet de Morlaix : **Husson est Parisien**

né à PARIS.

LA BRETAGNE EST VRAIMENT COMBLEE...

Bretons, de quoi vous plaignez-vous !

Les gens qui vous gouvernent sont parfaitement au courant de vos besoins

JUGEZ-EN :

Le Préfet Régional de Bretagne :

J. Quénette est **LORRAIN**

né à REMIREMONT (Vosges)

Le Préfet des Côtes-du-Nord :

J. Feschotte est **CHAMPENOIS**

né à MEAUX (Seine-et-Marne)

Le Préfet du Finistère :

M. Georges est **FRANC-COMTOIS**

né à BELFORT

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine :

E. Bouché-Leclercq est **PARISIEN**

né à NOGENT-SUR-MARNE

Le Préfet de la Loire-Inférieure :

P. Dupard est **BOURGUIGNON**

né à GENLARD (Saône-et-Loire)

Le Préfet du Morbihan :

P.-E. Grimaud est **DAUPHINOIS**

né à GRENOBLE (Isère)

Relisez bien ; aucun n'est Breton !

Faut-il, tout de même, que les Bretons soient arriérés ou... abrutis pour qu'on n'ait pu trouver chez eux des gens capables de les diriger

Délégation Générale
du Gouvernement Français
dans les
Territoires Occupés.

PARIS le 27 Décembre 1940

176
Cing. 30. DEZ 1940

Le Commandant des Forces militaires Allemandes en France a fait connaître à la Délégation Générale qu'il renouvait à partir du 24 Décembre à l'examen préalable tous les arrêtés et décrets devant paraître au Journal Officiel et qui ont exclusivement pour objet la nomination, la révocation, la mise à la retraite, la mutation etc, de fonctionnaires de ce rang appartenant à d'autres administrations. Cette décision ne s'étend pas non plus aux fonctionnaires supérieurs des administrations centrales (Directeurs et Chefs de Service).

Au moment où il renonce à la communication préalable des projets de ce genre, le Haut Commandement Allemand ne doute pas que le Gouvernement Français, dans ses décisions concernant le personnel, tiendra désormais compte, tout spécialement, des intérêts de la Puissance Occupante, ainsi que les circonstances actuelles l'exigent.

Il continue d'ailleurs à se réserver le droit d'exiger la révocation des fonctionnaires qui ne collaboreraient pas correctement avec les services de l'administration militaire allemande.

Dans ces conditions, la Délégation Générale prie les ministères de ne plus lui adresser les textes concernant les "Mouvements" des Hauts Fonctionnaires, que les Autorités Allemandes désirent toujours voir soumettre à leur agrément. /.